



Ministerio
de Relaciones
Exteriores



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



QUATRIÈME RÉUNION AU NIVEAU DE LA CAPITALE
RELATIVE AU RÉSEAU DES POINTS FOCALUX SUR
LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ
18-19 MAI 2022, GENÈVE, SUISSE

NOTES D'INFORMATION – GROUPES DE TRAVAIL



Groupe de travail 1 : participation des femmes dans les processus de paix

Contexte

Le cadre normatif international sur la pleine participation, égale et réelle des femmes dans les processus de paix a été bien défini. En 1995, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont demandé que la participation des femmes soit plus importante dans la prévention et la résolution des conflits et à tous les niveaux de prise de décision. Cinq ans plus tard, en 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1325, priant instamment tous les acteurs d'accroître la participation des femmes et d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les efforts déployés en matière de sécurité et de paix par l'Organisation des Nations Unies. Dans les résolutions ultérieures, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont rappelé la nécessité de la participation et du leadership des femmes ainsi que de leur intégration dans la société civile pour prévenir et résoudre les conflits et pour consolider la paix.¹

Malgré tout cela, les avancées se concrétisent lentement.² Alors que les processus de paix sont intégrés dans les systèmes actuels, les tables de négociation officielles reflètent les inégalités de genre existantes dans les sociétés en général. La sous-représentation des femmes en politique aux niveaux des prises de décision, de la diplomatie et du secteur de la sécurité – qui oblige souvent les négociateurs et médiateurs à se réunir – est étroitement liée au manque de participation significative des femmes dans les processus de paix.³ Parallèlement, l'intégration des organisations de la société civile dirigées par des femmes, et des artisanes de la paix, à différents niveaux et dans divers formats des processus de paix se confronte à de nombreux défis, notamment le manque de ressources, une volonté politique limitée, ainsi que des systèmes de valeur apparemment opposés.

Les barrières et obstacles qui entravent la participation des femmes dans les processus de paix consolident les inégalités de genre déjà existantes. Alors que le partage du pouvoir, les dispositions socioéconomiques ou les mécanismes de justice transitionnelle sont décidés autour des tables de négociation, le manque d'intégration des femmes reste un enjeu pour transformer considérablement les conflits et parvenir à des sociétés durables en termes de paix et basées sur l'égalité des genres au moyen et long terme.

Médiatrices et négociatrices

La participation des femmes en tant que médiatrices et négociatrices a été renforcée par plusieurs arguments au fil du temps. Actuellement, l'intégration des femmes est souvent vue non seulement « comme ce qui est correct de faire (en termes d'égalité), et ce qui est intelligent de faire (utilité) ». L'égalité et l'utilité sont liées, mais aussi séparées. La participation des femmes est une question d'égalité et d'équité, puisqu'elles représentent la moitié de la population. Pourtant, la participation des femmes est aussi perçue comme une question d'utilité, aidant à faire progresser les intérêts des femmes, notamment pour ce qui est des questions sociales lors des négociations de paix. La participation des femmes a de ce fait tendance à produire plus d'accords sensibles aux questions de genre et, par conséquent, plus légitimes d'un point de vue social, et durables.⁴ Parallèlement, le seul argument de l'utilité ne suffit pas puisque toutes les femmes ne défendront pas, ou il n'est pas attendu qu'elles le fassent, les droits des femmes et les accords sensibles aux questions de genre. En effet, il existe autant d'intérêts, de rôles, de valeurs et de stratégies divers parmi les femmes que parmi les hommes. Si les méthodes visant à inclure les problématiques hommes-femmes dans les accords de paix doivent être renforcées, les femmes devraient être en même temps en mesure de participer indépendamment de leur impact sur la légitimité et la durabilité de l'accord. En pratique, et malgré quelques progrès, ni l'argument d'égalité ni d'utilité ont normalisé de façon efficace une participation significative des femmes autour des tables de négociation

¹ S/RES/1325 (2000), S/RES/1889 (2009), S/RES/2122 (2013) et S/RES/2042 (2015) ; A/RES/65/283 (2011), A/RES/68/303 (2014) et A/RES/70/304 (2016) ; voir également la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la recommandation générale n° 30 sur les femmes dans la prévention des conflits et les situations d'après-conflit.

² D'après les recherches du Council on Foreign Relations, la participation des femmes dans les principaux processus de paix entre 2015 et 2019 a représenté en moyenne 11 % des médiateurs, 14 % des négociateurs et 7 % des signataires : <https://www.cfr.org/womens-participation-in-peace-processes/> (en anglais).

³ Voir par exemple, ONU-Femmes, [Women's meaningful participation in negotiating peace and the implementation of peace agreements](#), (en anglais) (La participation réelle des femmes dans les processus de négociation de la paix et la mise en œuvre des accords de paix), rapport découlant de la réunion du groupe d'experts, p. 3, 2018 ; Karin Aggestam et Isak Svensson, *Where are the women in peace mediation?* (en anglais) (Où se trouvent les femmes dans les processus de médiation de paix), pp. 156-157, 2018.

⁴ Pour un échange sur ces approches, voir Catherine Turner, *“Soft ways of doing hard things”: women mediators and the question of gender in mediation* (en anglais) (« Manières douces de faire des choses difficiles » : les médiatrices et la question du genre dans la médiation), pp. 385-386, 2020.

formelles.

Par conséquent, au lieu de rendre essentielle la présence des femmes dans les processus de paix, ou de compter sur des arguments normatifs qui sont souvent contestés, il est important que les échanges actuels insistent sur la nécessité de dépasser les structures de pouvoir traditionnelles dans la société et dans les négociations de paix et d'axer les efforts sur un style ouvert et durable de leadership pour la paix, où les femmes et les hommes peuvent s'impliquer.⁵

Intégration de la société civile

Lorsqu'il s'agit d'empêcher le déclenchement d'un conflit violent par le biais de processus de paix en cours, de faciliter le dialogue au niveau de la communauté et d'apporter une action humanitaire, les organisations dirigées par des femmes et les artisanes de la paix sont souvent au premier rang. Toutefois, elles sont habituellement exclues des négociations formelles dès le départ. Au début des négociations, ce sont principalement des acteurs militaires et politiques masculins qui négocient généralement les cessez-le-feu ainsi que les conditions d'un processus de paix formel. L'intégration d'une prise en compte des questions de genre à ce stade serait vitale comme elle le serait dans la période durant laquelle des premières mesures sont prises pour définir un ordre du jour des négociations.⁶ Pourtant, il est difficile d'accéder à cet espace pour les organisations dirigées par des femmes et les artisanes de la paix ; une difficulté qui demeure alors que le processus de paix formel progresse. Alors que le nombre de représentantes de la société civile invitées à informer le Conseil de sécurité s'est accru et que des efforts ont été entrepris pour relier des initiatives de paix informelles et formelles, l'implication significative de la société civile dans les négociations de paix doit encore se concrétiser.⁷ Des problématiques comme la confidentialité des négociations de paix, les risques et menaces auxquels sont confrontées les artisanes de la paix ainsi que les inquiétudes relatives à l'accroissement de la complexité et de l'applicabilité d'un processus de négociation formel font partie des nombreux défis affectant l'intégration de la société civile.

L'exclusivité des processus de paix formels prend racine dans leur fragilité et les compromis faits entre les bénéfices à court terme du règlement des conflits violents par un accord négocié et les avantages sur le long terme des sociétés fondées sur l'égalité des sexes. Malgré l'existence d'un cadre normatif, il reste difficile de faire progresser l'intégration des femmes. À cet égard, pour œuvrer vers une participation entière, égale et réelle des femmes, il convient de remettre en question les structures et formats actuels des négociations et processus de paix.

Questions indicatives pour le groupe de travail

1. **Compromis** : face à quels compromis et dilemmes les points focaux/États sont-ils confrontés lorsqu'ils essaient de faire progresser la participation significative des négociatrices, des médiatrices et de la société civile dans les processus de paix d'un côté tout en ayant d'autres priorités d'autre part (par exemple, le calendrier, les ressources, les priorités de politique étrangère, etc.) ?
2. **Expériences** : Quelles expériences pratiques les États et autres parties prenantes ont-ils eues en faisant ces compromis et en étant confrontés à ces dilemmes ? Qu'est-ce qui a fonctionné, n'a pas fonctionné et pourquoi ?
3. **Recommandations** : Que recommandent les points focaux afin d'améliorer les compromis et dilemmes rencontrés et de redéfinir les processus de paix traditionnels en tant que processus ouverts et axés sur l'intégration ?

Groupe de travail n°2 : protection des droits des femmes et reconnaissance

⁵ CSS Mediation Resources, Anna Hess Sargsyan et Anna Möller-Loswick, [Redefining Peace Leadership. Insights from Track One Women Negotiators and Mediators](#) (en anglais) (Redéfinir le leadership de la paix, analyses des premières négociatrices et médiatrices), 2021.

⁶ Christine Bell, *Women, Peace Negotiations, and Peace Agreements: Opportunities and Challenges* (en anglais) (Les femmes, négociations de paix et accords de paix : possibilités et défis), pp. 3 – 4, 2018.

⁷ ONU-Femmes, séminaire de haut niveau portant sur le thème suivant : [Renforcement de la participation des femmes aux processus de paix : quels rôles et responsabilités pour les États ?](#), pp.14-15, 2021.

de la capacité d'action des femmes

Contexte

La violence faite aux femmes se manifeste sous différentes formes, allant de la violence domestique et sexuelle à celle exercée dans le cyberspace.⁸ Il s'agit non seulement d'une violation grave des droits individuels des femmes, mais cela les force également à adopter des rôles de genre restrictifs dans le cadre de la communauté. Par conséquent, la violence faite aux femmes peut compromettre leur capacité à s'impliquer librement dans des processus de paix et politiques ainsi que dans le secteur de la sécurité. Elle peut aussi empêcher les femmes d'exercer leurs droits économiques, fonciers et de propriété, qui dans des situations après-conflit sont essentiels pour l'assistance et la reprise.⁹

La prolifération et le trafic des armes de petit calibre et des munitions encouragent et exacerbent la violence faite aux femmes et renforce, par conséquent, l'inégalité des genres, dans les situations de conflit et non conflictuelles. Dans la résolution 2122 (2013), le Conseil de sécurité de l'ONU a relevé la contribution du Traité sur le commerce des armes dans la réduction de la violence faite aux femmes et aux petites filles et préconise vivement la participation pleine et significative des femmes pour remédier au transfert et à la mauvaise utilisation des armes légères et de petit calibre (ALPC). Dans la résolution 2242 (2015), il a encouragé le renforcement du pouvoir d'action des femmes dans l'élaboration et la mise en place du contrôle des ALPC. De son côté, le Programme 2030 reconnaît que pour parvenir à un développement durable, il faut parvenir à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes ainsi qu'à une réduction significative de toutes les formes de violence et du transfert illicite des armes.

C'est dans ce contexte que les points focaux sur les Femmes, la Paix et la Sécurité ont établi des liens entre l'agenda pour les Femmes, la Paix et la Sécurité, le désarmement et les ALPC à Windhoek en 2019.¹⁰ Durant cette réunion, ils ont souligné la nécessité d'intégrer pleinement l'agenda pour les Femmes, la Paix et la Sécurité dans le désarmement, et il a été conclu que l'ordre du jour pourrait bénéficier d'un désarmement plus favorable à l'égalité des genres, notamment par l'accroissement de la participation des femmes dans les processus de désarmement ou par des données ventilées par sexe plus solides sur les armes et leur impact. Ils ont aussi recommandé que les échanges sur ces liens soient poursuivis lors des prochaines réunions sur le réseau des points focaux et que les points focaux produisent des rapports sur les progrès accomplis.

Évolutions et moyens d'action récents

Plans d'action nationaux : harmoniser les approches envers les Femmes, la Paix et la Sécurité, le désarmement et le contrôle des ALPC

Les plans d'action nationaux, ainsi que les plans d'action régionaux, sont des instruments clés pour intégrer les engagements envers les Femmes, la Paix et la Sécurité dans le désarmement et le contrôle des armes, et inversement. Les États membres ont reconnu cet état de fait en 2021 lors de la septième réunion biennale des États du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Pour la première fois, ils ont encouragé l'harmonisation des politiques nationales, dont les programmes d'action nationaux, sur les ALPC et l'agenda pour les Femmes, la Paix et la Sécurité. Jusqu'à ce jour, environ la moitié des programmes d'action nationaux sur les Femmes, la Paix et la Sécurité incluent les ALPC d'une certaine manière, alors qu'environ deux tiers des plans d'action nationaux sur les ALPC font référence au genre.¹¹ Toutefois, la cohérence entre ces deux scènes politiques est loin d'être réelle. Par exemple, dans des pays avec des plans d'action nationaux sur les Femmes, la Paix et la

⁸ Pour une vidéo d'introduction générale, voir l'UNIDIR. 2020. [Connecting the Dots. Arms Control, Disarmament and the Women, Peace and Security Agenda](#) (en anglais) (Relier tous les points. Contrôle des armes, désarmement et l'ordre du jour pour les Femmes, la Paix et la Sécurité).

⁹ Myrtilinen, Henri. 2020. [Connecting the Dots: Arms Control, Disarmament and the Women, Peace and Security Agenda](#). (en anglais) (Relier tous les points. Contrôle des armes, désarmement et l'ordre du jour pour les Femmes, la Paix et la Sécurité), Genève : UNIDIR, p.20.

¹⁰ Réunion du Réseau des Points Focaux sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, Windhoek, 10 and 11 avril 2019. [Joint communiqué by the Focal Points on women and peace and security](#) (en anglais) (Communiqué conjoint par les points focaux sur les Femmes, la Paix et la Sécurité). UN Doc. A/73/912-S/2019/513 du 24 juin 2019.

¹¹ Watson, Callum. *Women, Peace and Security and Small Arms Control: opportunities for collaboration*. (en anglais) (Femmes, paix et sécurité et contrôle des armes de petit calibre : possibilités de collaboration). Genève : enquête sur les armes de petit calibre (à venir).

Sécurité et les ALPC, les points d'actions sur le genre et les armes de petit calibre ne sont pas toujours cohérents entre les deux documents.

Renforcer le volet de la participation : de la représentation à une participation plus significative

Les plans d'action nationaux des Femmes, de la Paix et de la Sécurité portent sur le contrôle des ALPC et du désarmement principalement en lien avec la participation. Si ces domaines sont principalement dominés par les hommes, des initiatives prometteuses ont été faites pour s'assurer que les femmes sont représentées dans les commissions nationales d'armes de petit calibre et pour recruter davantage de femmes dans le secteur de la sécurité. Il y a également eu une augmentation régulière du nombre de femmes impliqués dans les efforts diplomatiques sur le contrôle et le désarmement des ALPC.¹² Les augmentations régulières de la représentation des femmes dans ces processus ne s'accompagnent toutefois pas automatiquement de progrès considérables dans la participation réelle des femmes.¹³ Des obstacles importants perdurent du leadership à la culture de travail et à l'expertise technique.¹⁴ De plus, la contribution des femmes et des organisations de la société civile au contrôle des armes et au désarmement au niveau de la communauté n'est souvent pas reconnue.¹⁵

Outre le fait de représenter les intérêts des femmes depuis la connaissance et la confiance, une participation significative du contrôle des armes et du désarmement offre plusieurs autres éléments. Cela inclut la capacité des femmes de faire preuve de capacité d'action et d'influence sur des politiques portant sur l'accès et l'appropriation des armes, la conception et la mise en œuvre des programmes de contrôle des armes et de désarmement, et sur les décisions relatives à l'attribution du budget de l'État pour la dépense militaire. Il est essentiel de s'assurer que les voix, les connaissances et l'expertise des femmes et des organisations de la société civile au niveau de la communauté influencent les décisions aux niveaux local et national pour renforcer les activités de prise de décision et de mise en œuvre et réduire la violence liée aux armes de petit calibre.

Renforcer le volet de la protection : utilisation des dernières recherches sur la violence faite aux femmes et le lien avec les armes de petit calibre

À titre comparatif, les programmes d'action nationaux sur les Femmes, la Paix et la Sécurité contiennent moins de références au désarmement et au contrôle des ALPC dans le cadre de la protection. En conséquence, ils n'intègrent pas toujours les dernières preuves sur des schémas de violence plus nuancés. Par exemple, on sait désormais que les meurtres ou blessures ne sont que la partie émergée de l'iceberg s'agissant de la violence faite aux femmes par les armes de petit calibre. Dans de nombreux cas, les criminels commettent des actes de violence simplement parce que leurs victimes savent qu'ils sont armés ou possèdent une arme.¹⁶ De plus, lorsque les nombres totaux de décès par arme de petit calibre chutent suite à la désescalade du conflit, le nombre de femmes tuées ne diminue pas au même rythme.¹⁷

Disposer de preuves solides sur les conséquences sexospécifiques de la violence liée aux armes de petit calibre est essentiel pour mettre en place des politiques et interventions et répondre efficacement aux besoins de protection des femmes. De la même manière, les stratégies de prévention de la violence faite aux femmes devraient inclure le contrôle des ALPC et les interventions de désarmement reposant sur des données factuelles. Les défis en termes de recherche demeurent, puisque les États membres ne fournissent pas toujours des données ventilées par sexe. À l'inverse, la façon dont les données sont recueillies et enregistrées ne permet pas toujours une analyse par sexe des conséquences des armes de petit calibre ; l'adéquation des données pour la prise de décision politique relative aux armes et la mise en œuvre est par conséquent limitée. Par exemple, les autorités nationales délivrant les permis d'exportation manquent

¹² Hessmann Dalaqua, Renata, Kjølv Egeland et Torbjørn Graff Hugo. 2019. [Still Behind the Curve: Gender Balance in Arms Control, Non-proliferation and Disarmament Diplomacy](#) (en anglais) (Toujours en retard : équilibre hommes-femmes dans la diplomatie relative au contrôle des armes, à la non-prolifération et au désarmement). Genève : UNIDIR, pp.17-20.

¹³ Pour obtenir des définitions, voir Salmela, Katarina et Megan Manion. 2018. [Women's Meaningful Participation in Negotiating Peace and the Implementation of Peace Agreements](#). (Participation significative des femmes dans les négociations pour la paix et la mise en œuvre des accords de paix), New York : Organisation des Nations Unies.

¹⁴ Voir, par exemple, Salama, Hana et Emma Bjertén-Günther. 2022. [How Weapons and Ammunition Management Can Enhance Women, Peace and Security](#) (en anglais) (Comment la gestion des armes et des munitions peut renforcer les Femmes, la Paix et la Sécurité). IPI Global Observatory.

¹⁵ Voir par exemple, Butegwa, Christine. 2020. [Gender Perspectives in Arms Control and Disarmament: Views from Africa](#). (Égalité entre les sexes dans le contrôle des armes et le désarmement : opinions depuis l'Afrique). Genève : UNIDIR, pp.16-18.

¹⁶ Voir Božanić, Dragan. 2016. [Gender and SALW in South East Europe: Main Concerns and Policy Response](#). (Genre et ALPC dans l'Europe du Sud-Est : principales inquiétudes et réponse politique), Belgrade : PNUD- Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères, p.15.

¹⁷ Hideg, Gergely et Anna Alvazzi del Frate. 2021. [Still Not There: Global Violent Death Scenarios, 2019-30](#). (Nous n'y sommes encore pas : scénarios de mort violente dans le monde entier, 2019-2030), Genève : enquête sur les armes de petit calibre, pp. 8-9.

souvent des preuves nécessaires pour évaluer le risque de la violence faite aux femmes par les armes de petit calibre et pouvoir honorer leurs obligations au titre de l'article (4) du Traité sur le commerce des armes.¹⁸

Questions indicatives pour le groupe de travail

1. Quelles leçons les points focaux peuvent-ils tirer des dernières pratiques mises en place aux niveaux local, national et régional pour harmoniser les stratégies prises à l'égard des femmes et la paix et la sécurité, du contrôle des armes et du désarmement, notamment pour ce qui est des plans d'action aux niveaux national et régional ?
2. Quelles suggestions les points focaux formulent-ils aux gouvernements nationaux et à leurs interlocuteurs pour éliminer les obstacles posés à une participation *réelle* des femmes, notamment des organisations locales et de la société civile nationale, à la prise de décisions et à la mise en œuvre relatives au contrôle des armes et au désarmement ?
3. Comment la contribution des organisations des femmes au niveau local dans le contrôle des armes local et les activités de désarmement pourrait-elle être davantage reconnue, comment ces organisations pourraient-elles avoir les moyens d'agir et leur accès à la prise de décision nationale pourrait-il être renforcé ?
4. Quelles actions les points focaux recommandent-ils pour garantir que les politiques et la mise en œuvre relatives aux contrôles des armes et au désarmement contribuent davantage à la protection des droits des femmes et à la prévention de la violence faite aux femmes ? Comment les preuves spécifiques aux différents contextes et relatives à la violence faite aux femmes par les armes de petit calibre peuvent-elles mieux éclairer les efforts de protection et de prévention ?

Groupe de travail n°3 : plans d'action pour les Femmes, la Paix et la Sécurité – faire face au conflit et aux situations de crise

Contexte

¹⁸ Cet article oblige les États à « prendre en compte le risque des armes conventionnelles [exportées] [...] utilisées pour commettre ou exécuter des actes graves de violence faite aux femmes ou d'actes graves de violence faite aux femmes et aux enfants. »

Les plans d'action nationaux sur les Femmes, la Paix et la Sécurité constituent la stratégie la plus courante mise en place par les États pour donner la preuve de leur engagement envers l'agenda pour les Femmes, la Paix et la Sécurité et le traduire en termes opérationnels. Depuis 2004, par le biais de déclarations présidentielles et de résolutions, le Conseil de sécurité a demandé instamment aux États membres de mettre au point et d'adopter des plans d'action nationaux pour faire progresser l'agenda pour les Femmes, la Paix et la Sécurité et de rafraîchir régulièrement ces plans, de les financer pleinement, d'assurer de vastes consultations, notamment avec la société civile (en particulier, les organisations des femmes) et de renforcer le suivi, l'évaluation et les mécanismes de coordination. L'adoption accrue des plans d'action nationaux ces dernières années met en lumière un accroissement considérable des engagements gouvernementaux envers l'agenda pour les Femmes, la Paix et la Sécurité, avec 100 États membres et territoires de l'ONU¹⁹ ayant adopté un plan d'action national, et, nombre d'entre eux, sont à leur deuxième, troisième et quatrième version. De plus, 90 % des États membres du réseau des points focaux des femmes et de la paix et de la sécurité ont adopté des plans d'action nationaux et davantage sont encore en cours d'élaboration. Au niveau régional, 12 organisations ont adopté des plans d'action nationaux, des stratégies et des cadres de suivi relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité pour soutenir les États et une mise en œuvre de l'agenda pour les Femmes, la Paix et la Sécurité au niveau régional.

Plus de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, les plans d'action nationaux ont évolué pour être mieux structurés avec 88 % des plans d'action nationaux récents qui incluent un cadre de suivi avec des indicateurs. Il s'agit d'un outil institutionnel important pour les gouvernements afin de faire connaître les engagements politiques et actions vitales mises en place pour une réalisation sur le long terme de l'agenda pour les Femmes, la Paix et la Sécurité²⁰. De plus, les plans d'action nationaux identifient généralement les actions spécifiques que plusieurs ministères, agences et institutions entreprendront pour remplir leurs engagements et parvenir au changement, ainsi que la coordination à mener dans les organismes gouvernementaux, et le rôle et la contribution de la société civile. Dans le cadre des plans d'action nationaux, il est également essentiel de préciser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour mettre en œuvre et clarifier les mesures régissant l'établissement de rapports et la responsabilisation.

Comme les faits donnent à penser, les plans d'action nationaux sont essentiels pour réduire l'écart entre les sexes des pays, ce qui, à son tour, génère une stabilité accrue et promeut la paix sur le long terme. Il est important de noter que, comme certains indices clés de paix et de sécurité l'indiquent (l'indice mondial de la paix, le Positive Peace Index, l'Internal Violence Index, l'indice mondial sur les Femmes, la Paix et la Sécurité), l'adoption et la mise en place d'un plan d'action national font qu'il est plus probable qu'un pays sera de plus souvent classé plus pacifique et moins violent.²¹

Toutefois, les questionnements demeurent s'agissant de la manière de mieux traduire les engagements envers les Femmes, la Paix et la Sécurité en politiques réalisables, assorties de délais et quantifiables aux niveaux régional, national et local.

Évolutions et moyens d'action récents

Depuis son début, le Réseau des Points Focaux sur les Femmes, la Paix et la Sécurité s'est concentré particulièrement sur l'appui à ses membres pour élaborer, mettre au point et suivre leur plan d'action national respectif. Cela reste sa mission cruciale : permettre aux membres du réseau des points focaux de partager et d'intégrer les meilleures pratiques et enseignements tirés des plans d'action dans différents pays et régions pour s'assurer que l'égalité des genres et les droits des femmes occupent un rôle central dans les efforts de paix déployés de façon durable. Le réseau continue de trouver des manières d'aider les États membres et les organisations régionales à traduire les engagements envers les Femmes, la Paix et la Sécurité en action pratique au niveau national et reste un espace de conversation franche et de solutions innovantes pour remédier aux défis posés aux femmes et à la paix et à la sécurité. Dans les réunions antérieures, les réseaux focaux ont souligné plusieurs considérations importantes sur les plans d'action, dont les

¹⁹ Compilation par le site Web du réseau des points focaux des femmes et de la paix et de la sécurité des plans d'action nationaux les plus récents adoptés par les États et les territoires : <https://wpsfocalpointsnetwork.org/resources/>

²⁰ Pour davantage d'analyses : Henri Myrntinen, Laura J Shepherd et Hannah Wright, [Implementing the Women, Peace and Security Agenda in the OSCE Region](#) (Mettre en œuvre l'ordre du jour des femmes et de la paix et de la sécurité dans la région de l'OSCE).

²¹ Jacevic, Mirsad Miki. "WPS, States, and the National Action Plans." (en anglais) (Femmes, paix et sécurité, États, et plans d'action nationaux), *The Oxford Handbook of Women, Peace, and Security*, 2018, pp. 272–290, doi:10.1093/oxford/9780190638276.013.32.

suivantes²² : le besoin de mettre au point des plans d'action même dans les régions et pays où il n'y a pas de conflit armé ; la nécessité de mettre en place des plans d'action aux niveaux régional et national qui soient visionnaires et flexibles pour résoudre les problèmes émergents, les conflits et inquiétudes ; les plans d'action devraient être à la fois tournés sur eux-mêmes et sur l'extérieur ; les plans devraient disposer d'attributions de budget claires et devraient tendre vers des cibles réalistes ; comment le rôle de leadership des envoyés spéciaux dans le cadre des femmes et la paix et la sécurité, les ambassadeurs et les conseillers de haut niveau sur l'égalité des genres peuvent améliorer la coordination et la mise en œuvre des plans d'action aux niveaux national et régional ; et les manières par lesquelles soutenir et investir les processus de participation et les initiatives de localisation peuvent renforcer l'impact des plans d'action nationaux.

Les nouveaux conflits, ceux en cours, et les crises humanitaires, les inquiétudes croissantes provoquées par l'extrémisme et l'insécurité climatique, et les défis posés par la COVID-19 ont démontré la nécessité de renforcer la mise en œuvre globale de l'agenda pour les Femmes, la Paix et la Sécurité et l'importance de le rendre plus pertinent dans les contextes national et local. La faiblesse couramment identifiée des plans d'action nationaux est de vouloir couvrir l'ensemble de l'agenda pour les Femmes, la Paix et la Sécurité tout en y consacrant seulement une capacité financière, humaine et technique limitée pour pouvoir aborder exhaustivement cette question. De plus, les plans d'action aux niveaux national et régional et l'agenda pour les Femmes, la Paix et la Sécurité continuent d'être mis de côté et requièrent une plus forte intégration dans les priorités de sécurité et de développement stratégiques nationales.

Questions indicatives pour le groupe de travail

1. Quels enseignements les points focaux et les partenaires tirent-ils des dernières pratiques aux niveaux local, national et régional pour mettre en place davantage de plans d'action nationaux plus stratégiques et spécifiques au contexte ? Dans quelle mesure une telle analyse contextuelle peut-elle créer un plan qui est pertinent au niveau stratégique et qui peut aussi être mis en pratique par plusieurs ministères, départements et agences ?
2. Quelles suggestions les points focaux formulent-ils aux gouvernements nationaux et à leurs homologues pour s'assurer que les plans d'action nationaux sont ouverts, mais qu'ils trouvent aussi un équilibre avec les ressources disponibles (techniques, financiers et humains) et sont complémentaires à une sécurité nationale et des efforts de développement plus larges ?
3. Quelles actions les points focaux recommandent-ils pour garantir que les plans d'action nationaux restent des « documents à caractère évolutif » faisant preuve de souplesse pour s'adapter aux questions du moment et pour intégrer des enseignements tirés de différents contextes au cours de la durée de vie du plan ?
4. Quelles meilleures pratiques et possibilités les points focaux recommandent-ils pour appuyer la responsabilisation de la mise en œuvre du plan d'action national et des femmes et de la paix et de la sécurité, notamment par la législation et les organes parlementaires, les mécanismes de suivi régionaux, l'établissement de rapports de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la présentation de rapports parallèles de la société civile, le [Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire](#), etc.

²² Publication à venir sur les recommandations du réseau des points focaux des femmes et de la paix et de la sécurité sur le programme pour les Femmes, la Paix et la Sécurité.